

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr  
Tel : +33642652951



# Formation aux vérifications réglementaires des chariots élévateurs - en présentiel

*La formation VGP chariots élévateurs permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service des chariots élévateurs, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des chariots élévateurs et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.*

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jour(s))

### Profils des apprenants

- Salariés d'entreprises logistiques, industrielles ou de BTP
- Techniciens ou agents en charge de l'entretien des chariots
- Responsables HSE
- Chargés de la sécurité et de la prévention des risques en entreprise
- Responsables de la gestion et de la conformité du parc de chariots
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les chariots élévateurs

### Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

### Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur : connaître les obligations légales relatives aux VGP des chariots élévateurs (Code du travail, normes en vigueur), identifier les responsabilités des exploitants et des contrôleurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique : savoir quand et comment réaliser les contrôles réglementaires, identifier les points critiques à inspecter (systèmes hydrauliques, lève-conteneurs, structure, dispositifs de sécurité).
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles)

# VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : [cecile.lecorre@vgp-online.fr](mailto:cecile.lecorre@vgp-online.fr)  
Tel : +33642652951



## Contenu de la formation

- Partie théorique:
  - Présentation des objectifs de la formation
  - Importance de la VGP pour la sécurité et la conformité
  - Rappel des responsabilités des exploitants et des contrôleurs
  - Réglementation et obligations légales
  - Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et la norme EN ISO 3691-1/A1 + EN 16307-1
  - Fréquence et périodicité des contrôles
  - Responsabilités des exploitants et des contrôleurs
  - Présentation technique des chariots élévateurs
  - Fonctionnement des chariots élévateurs et composants principaux
  - Systèmes hydrauliques et mécaniques
  - Dispositifs de sécurité et normes à respecter
  - Méthodologie de la Vérification Générale Périodique
  - Points de contrôle obligatoires
- Partie pratique:
  - Inspection sur site d'un chariot
  - Identification des composants à vérifier
  - Contrôle des systèmes hydrauliques, mécaniques et électriques
  - Test des dispositifs de sécurité
  - Essais en charge
  - Détection des anomalies courantes
  - Exercice pratique de rédaction d'un rapport de contrôle

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés. A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

### Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec un chariot élévateur
- Livret INRS
- Présentation du VGPAD (application pour faire les contrôles) pour effectuer des contrôles digitalisés
- Espace apprenant sur Digiforma

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr  
Tel : +33642652951



### Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire la VGP d'un chariot élévateur en respectant l'ensemble des règles.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."  
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.